



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 01 décembre 2022

## ARRETE TEMPORAIRE N° 801/2022

Code Voie : 1079  
Rue Posta Vecchia

Le Maire de la ville de BASTIA,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

**Vu** le Code de la route,

**Considérant** la demande en date du 30/11/2022 de l'entreprise **TRADITION PATRIMOINE CONSTRUCTION** qui sollicite l'autorisation d'effectuer un coulage de dalle dans le cadre des travaux de rénovation intérieure sis 1 rue Posta Vecchia.

### ARRETE

**Article 1** : L'arrêté municipal n°794.2022 du 29/11/2022 est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté.

**Article 2** : Les prescriptions du présent arrêté entre en application du **07/12/2022 à 07h00 au 09/12/2022 à 17h00**.

**Article 3** : Le stationnement est interdit **rue Posta Vecchia** sur une longueur de 15ml (3 places) au droit des travaux.

**Article 4** : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise au minimum 48h00 avant sa date d'effet par le demandeur, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

**Article 5** : La présente autorisation est délivrée en contre partie du paiement par le pétitionnaire des droits prévus par la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 fixant les tarifs d'occupation du domaine public. Soit une redevance de **48.00 Euros**.

**Article 6** : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêt.

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint déléguée

Linda PIPERI

*Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*